

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AVEYRON

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés a diminué de 6 % par rapport à 2015. Toutefois, la réduction très marquée des dépôts en avril et mai, avec une chute de près de 30 %, qui a été en partie compensée les mois suivants, a désorganisé le service dont la charge de travail est contrainte par les différents délais légaux de la procédure et le choix que nous avons fait en Aveyron de ne réunir la Commission qu'une fois par mois.

La part des redépôts de dossiers s'est légèrement accrue d'une année à l'autre, passant de 39 à 44% malgré la volonté permanente de la Commission de mettre en place des mesures définitives de règlement des dossiers.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers examinés en recevabilité s'est réduit de 13,4% à 445 dossiers. La Commission en a rejeté 21 pour irrecevabilité, exactement comme en 2015, de sorte que le taux d'irrecevabilité a progressé de 4 % à près de 5 %.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel, qui concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne peut être anticipée par la Commission, ont augmenté de 211 à 219 dossiers, passant ainsi de 40,3 % à 48,8 % des dossiers orientés. Le nombre de PRP avec liquidation judiciaire a été relativement stable avec 12 dossiers contre 11 en 2015.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

A l'inverse des PRP qui ont fortement augmenté, les autres mesures mises en place ont été en réduction d'une année à l'autre. Ainsi, le nombre de plans conventionnels, négociés lorsque la capacité de remboursement permet de régler toutes les dettes, est passé de 115 à 75 dossiers, soit de 19,4 % à 17 % des dossiers traités.

Le nombre de mesures imposées par la Commission après échec de la phase amiable a varié en proportion des dossiers traités avec 10 mesures contre 13 en 2015.

Le nombre de mesures imposées ou recommandées a chuté de 174 à 77, avec notamment une forte baisse des mesures transitoires qui sont passées de 68 à 23.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Globalement, toutes mesures confondues, le taux de solutions pérennes s'est amélioré de 5 points en Aveyron d'une année à l'autre, passant de 80,4 % à 85,4 % pour une moyenne nationale à 82 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	- Mise en place de la dématérialisation des courriers, et notamment des courriers recommandés avec accusé de réception - Bilan annuel d'activité, évolutions législatives, stock des dossiers dans les tribunaux, relations avec le CDAD
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Relations régulières avec la personne chargée de la gestion des expulsions locatives à la DDCSPP pour améliorer la concertation sur les dossiers, notamment avec examen des implications des différentes actions des 2 commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	5 réunions : Millau, Villefranche de Rouergue, mandataires judiciaires, CCAPEX et ECB (Espace de conciliation bancaire avec le Conseil départemental) 51 personnes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 réunions de formation en 2016 avec le CCAS de RODEZ, 7 personnes formées. De plus, les travailleurs sociaux des autres CCAS ont été invités à participer aux formations que nous avons organisées
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	4 réunions 44 personnes formées
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		2 réunions dont 1 avec un responsable d'organisme HLM sur le traitement des dossiers et les possibilités de prévention du surendettement et 1 pour un créancier avec 4 personnes formées Sensibilisation des banquiers au traitement du surendettement des particuliers à l'occasion de réunions de banquiers organisées à Rodez, Millau et Villefranche de Rouergue
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Information de collégiens et de lycéens sur le traitement du surendettement des particuliers, le droit au compte et les fichiers gérés par la Banque de France – 3 réunions, 200 élèves

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

² (organisées ou participation)

Le secrétariat de la Commission a organisé deux réunions de concertation avec les juges du département et les membres des greffes. Au-delà des excellents contacts permanents pour le traitement quotidien des dossiers, cela a donné lieu, comme les années précédentes, à des échanges constructifs, aussi bien sur la confrontation de nos méthodes et outils de travail afin de favoriser une appropriation la plus rapide possible par les juges de l'économie du dossier que sur nos modalités respectives d'appréhender les textes législatifs afin de coordonner nos actions de la meilleure manière possible au bénéfice tant des surendettés que de notre efficacité réciproque dans le cadre d'une économie de moyens qui s'impose à tous.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Chaque mois, le secrétariat adresse un fichier des dossiers recevables comportant une dette de loyer. Une concertation en cours entre le ministère de l'Intérieur et la Banque de France devrait permettre la mise en œuvre prochaine d'un nouvel outil d'échange d'information entre nos services.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 12 sessions de formation ayant rassemblé 106 travailleurs sociaux ou assimilés. Une session a été organisée à Millau, comme les années précédentes, à l'occasion de la journée annuelle de la Banque de France à Millau dans les locaux mis à disposition par la CCI de l'Aveyron. Dans les mêmes conditions, une session a aussi été organisée à Villefranche de Rouergue, dans une salle mise à notre disposition par M. le sous-préfet.

De nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues ou programmées pour 2017 à Rodez, Millau et Villefranche de Rouergue.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés au 1^{er} semestre en raison des modifications législatives applicables au 1^{er} juillet qui ont contraint à un stockage de dossiers qu'il n'était pas possible de traiter sans risquer un recours ultérieur qui obligerait à revoir entièrement l'ensemble de la procédure

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Parfois des difficultés pour calculer les ressources des retraités lorsque toutes les retraites ne sont pas imposables ou lorsque des saisies sur retraite ne permettent pas de les reconstituer avec les relevés bancaires.
- Certaines personnes surendettées ont des difficultés pour mettre en place les paiements prévus par la Commission, notamment pour trouver les coordonnées du service à contacter pour chaque créancier, voire pour prendre contact avec ce service : cas des SDF, des personnes ne disposant pas d'un accès internet, des numéros de téléphone en 800 très onéreux ...
- Difficultés de certaines personnes pour gérer leur budget après mise en place d'une solution par la Commission. La préconisation d'un accompagnement par un travailleur social n'a aucune incidence réelle, y compris pour les dossiers soumis à une décision judiciaire.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- La dématérialisation des échanges avec les créanciers a nécessité de la part de certains d'entre eux un temps d'adaptation qui a nettement allongé les délais de réponse, de quelques semaines jusqu'à 2 mois.
- Difficultés avec les notaires qui demandent à la Commission ou au juge l'autorisation de vendre un bien dans le cadre de la procédure de surendettement alors que ni l'un ni l'autre ne peut donner cette autorisation qui est de la seule responsabilité du propriétaire du bien.

A Rodez, le 9 février 2017

LOUIS LAUGIER
Préfet de l'Aveyron
Président de la Commission

Philippe SAIGNE-VIALLEIX
Directeur de la Banque de France
Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2015	Année 2016	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	546	513	-6.04
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	89	73	
• dont proportion de redépôts	39%	44%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	3.6%	10%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	530	459	-13.4
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	514	445	-13.42
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	83	74	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	47%	48%	
Dossiers irrecevables (A)	21	21	0
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	523	449	-14.15
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	211	219	3.79
• vers une procédure de réaménagement de dettes	312	230	-26.28
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	198	205	3.54
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	187	193	3.21
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	11	12	9.09
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	329	186	-43.47
Plans conventionnels conclus	115	75	-34.78
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	15	13	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	63	46	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	73	41	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	22	14	

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	214	111	-48.13
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	5	5	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	9	5	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	4	5	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	174	77	-55.75
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	68	23	-66.18
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	38	27	-28.95
Autres sorties (E)	6	1	-83.33
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	592	440	-25.68
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	0	0	
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	294	229	-22.11

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8.18%	9.89%	10.87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	47.05%	40.53%	36.05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	17.05%	10.03%	10.74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	7.73%	11.90%	12.26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	17.50%	24.10%	25.56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	2.50%	3.55%	4.52%
Taux de solutions pérennes	85.42%	80.44%	82.04%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2016 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	12 844,53	393	1626	74,94%	32 683,29	88,31%	4,14
Dont Dettes financières immobilières	5 793,68	61	108	33,80%	94 978,40	13,71%	1,77
Dont Dettes financières consommation	6 754,31	336	1243	39,41%	20 102,12	75,51%	3,70
Dont Autres dettes financières	296,54	230	275	1,73%	1 289,30	51,69%	1,20
Dettes de charges courantes	1 772,91	359	1743	10,34%	4 938,47	80,67%	4,86
Autres dettes	2 521,32	264	576	14,71%	9 550,44	59,33%	2,18
Endettement global	17 138,76	445	3945	100,00%	38 514,07	100,00%	8,87

Année 2016 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	479 413,24	13 038	60 549	74,84	36 770,46	88,78	4,64
Dont Dettes financières immobilières	232 035,33	2 131	4 072	36,22	108 885,65	14,51	1,91
Dont Dettes financières consommation	235 405,97	11 760	46 430	36,75	20 017,51	80,08	3,95
Dont Autres dettes financières	11 971,94	7 848	10 047	1,87	1 525,48	53,44	1,28
Dettes de charges courantes	68 471,79	11 897	46 416	10,69	5 755,38	81,01	3,90
Autres dettes	92 730,81	8 690	20 400	14,48	10 670,98	59,17	2,35
Endettement global	640 615,84	14 686	127 365	100	43 620,85	100	8,67